

L'AIDE À DOMICILE a pour mission d'assurer un accompagnement à la vie quotidienne, permettant ainsi de contribuer au maintien à domicile des bénéficiaires. Ce faisant, elle contribue également à maintenir un lien entre la personne aidée et l'extérieur. Son action peut être complémentaire à l'intervention de l'aide soignante, de l'infirmière ou tout autre professionnel du secteur médico-social.

Un personnel qui de par ses compétences et ses qualifications, sera choisi pour répondre au mieux aux besoins de chaque situation.

SON RÔLE

FONCTIONS D'ORGANISATION (AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE)

- entretien du lieu de vie et du linge
- préparation et aide à la prise des repas
- accompagnement à la marche, aux courses (l'aide à domicile n'est pas autorisée à transporter des personnes à bord de son véhicule personnel)
- aide à la toilette, habillage et déshabillage, aide au lever et au coucher

FONCTIONS RELATIONNELLES (RÔLE DE SOUTIEN)

- maintien de la relation : lecture, petits loisirs
- maintien du lien social : aide aux démarches administratives courantes, accompagnements divers

FONCTIONS DE PREVENTION ET DE COORDINATION (RÔLE DE CONSEIL)

Participation au maintien d'une certaine qualité de vie par des conseils appropriés, à une bonne hygiène, à l'équilibre alimentaire et à la sécurité de la personne aidée.

SERVICE PRESTATAIRE

Pour toute demande, une étude est réalisée à domicile pour établir un plan d'aide permettant d'évaluer le nombre d'heures nécessaires et constituer le dossier avec remise d'un devis gratuit.

Pour une demande de prise en charge financière, les documents exigés sont :

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Justificatifs de revenus
- Certificat médical
- Photocopie carte d'identité

Si le devis est accepté, un contrat est établi et dûment signé par le demandeur.

Une responsable de secteur est à votre disposition pour vous aider dans ces démarches :

Nathalie AGNERAY

Ballaison - Bons-en-Chablais - Brenthonne
Fessy - Lully

Fabienne CHATELAIN

Anthy-sur-Léman - Excenevex - Margencel - Massongy
Messery - Nernier - Sciez - Yvoire

Delphine DELALEX

Chens-sur-Léman - Douvaine - Loisin - Veigy-Foncenex

Leurs missions sont :

- D'organiser sur leur secteur, l'aide à domicile en fonction de la demande et de l'environnement familial, économique et social du demandeur
- De veiller au bon déroulement de l'intervention (planification, coordination)
- De rechercher des solutions de financement
- D'être référente du bénéficiaire, de sa famille et également des intervenants à domicile

Le service d'aide à domicile fonctionne 7 jours sur 7, de 7h30 à 20h00

**Horaires d'ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

En dehors de ces horaires, un répondeur enregistrera tous les messages.

**Où s'adresser ?
04 50 85 17 57**